

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET - Mme Wennie MOLIA - M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....
Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents : 5

Procurations : 3

Appelés à voter : 33

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

**DELIBERATION PORTANT
APPROBATION DU PROJET DU
PLAN DE PREVENTION DES
RISQUES SISMIQUES (PPRS)
DE LA VILLE DU GOSIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de l'environnement;

Vu le Code de l'urbanisme;

Vu le Code de la construction et de l'habitation;

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite **Loi Barnier**;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-235 AD/1/4 du 03 mars 2008 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune du Gosier;

Vu l'arrêté DEAL/RED/RN du 15 mars 2017, portant prescription d'un plan de prévention des risques sismiques de la commune du Gosier.

Vu l'arrêté DEAL/RED/RN du 09 mars 2020, portant prorogation du délai d'approbation de ce PPRS de la commune du Gosier;

Vu la circulaire du 03 juillet 2007 relative à la consultation des acteurs, la concertation avec la population et l'association des collectivités territoriales dans les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN);

Considérant l'existence d'une sismicité forte aux Antilles françaises;

Considérant l'exposition de la population de la commune aux risques sismiques et à la probabilité de subir de graves conséquences;

Considérant la demande par courrier de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DEAL**) du 06 octobre 2021 relative à la présentation aux élus du projet du PPRS;

Considérant la présentation du projet aux élus le 10 février 2022;

Considérant la réunion publique de présentation du projet à la population le 26 juillet 2022;

Considérant la transmission par la DEAL des cartes d'aléas, du règlement du PPRS accompagné du rapport de présentation;

Considérant l'obligation de se conformer aux dispositions réglementaires susvisées sur la commune du Gosier;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 33 voix pour; 0 contre; 0 abstentions

DECIDE

- Article 1 :** D'approuver le projet de règlement du Prévention des Risques Sismiques de la commune du Gosier.
- Article 2:** Monsieur le maire, madame la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le**

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -